

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2008

COMPTE RENDU

L'an deux mil huit, le 17 mars, à 18H30, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire sous la présidence de Monsieur **René LOGEREAU, Président**.

Présents : Ms LAIR, COSNUAU, BONNIN, CHRISTIANS, FOURMY, LEGEAY, DESBORDES, BLOTTIERE, Mme FROGER, Mrs BUTET, LAUNAY, METTAY, LEBOUC, Mme RIVET-COURSIMAUULT, Mrs LEVEQUE, HOUALARD, Mme BONNARGENT, Mr LOGEREAU, SOUALLE, Mme PONTON.

Excusés : Mr MAUBERT (remplacé par Mr BUTET), Mr GASNIER (remplacé par Mr LAUNAY).

Secrétaire : M. COSNUAU

1 – Collecte et traitement des ordures ménagères

1 – Collecte et traitement des ordures ménagères

Les marchés de prestations de service concernant la collecte et le traitement des déchets issus des déchetteries arrivant à leur terme au 1^{er} avril 2008, une procédure d'appel d'offres a été engagée pour en conclure de nouveaux.

Au terme de celle-ci, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer sans suite, pour des raisons économiques, les lots n° 5 concernant « l'enlèvement, le transport des déchets verts bruts et du broyat de déchets verts vers le site de traitement » et n° 6 « le broyage de déchets verts et le traitement/valorisation des déchets verts ».

Cette décision conduit donc à reprendre intégralement la procédure pour ces deux lots. Elle ne pourra cependant aboutir avant le terme du contrat en cours.

Aussi est-il nécessaire de le proroger de quelques semaines afin d'assurer la continuité du service public.

En conséquence, le Président invite le conseil à autoriser la signature d'un avenant avec la SAS SOCCOIM titulaire du marché en cours, afin de :

- Prolonger de 4 mois la durée du contrat.
- Augmenter en conséquence le montant du marché. La plus-value est estimée à 39 633 € HT.
- Introduire des prix supplémentaires permettant de réaliser du broyat sur la plate-forme de la Passardière.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 17 mars 2008,
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service de collecte et valorisation des déchets verts apportés en déchetteries,

Décide de conclure un avenant n° 3 au marché d'« enlèvement, transport et élimination des déchets verts » (lot n° 4) passé avec la SAS SOCCOIM visant à :

- Porter au 31 juillet 2008 le terme du marché en cours.
- Augmenter le montant estimé du marché de 468 854 € HT à 508 487 € HT soit 536454 € TTC.
- Introduire au bordereau, le prix des prestations suivantes :
 - 1.6.0 Broyage de déchets verts bruts
298.70 € HT par heure
 - 1.6.1 Chargement/transport du broyat
156.56 € HT par rotation d'une benne
 - 1.6.2 Chargement/transport du broyat
166.86 € HT par rotation de deux bennes
 - 1.6.3 Traitement du broyat
4.00 € HT par tonne

Le Président est habilité à signer l'avenant correspondant.

Levée de séance à 19h